

ELECTIONS TPE 22 MARS AU 6 AVRIL 2021

Calendrier

Secrétariat de l'Union

Jeudi 11 mars à 14h

**Commission
Executive de
l'Union**

Jeudi 25mars à 14h30

**Comité confédéral
national FO**

7 & 8 avril 2021-PARIS

**Stage syndical
DECOUVERTE**

calendrier 2021 en
ligne sur notre site
inscriptions ouvertes
en cours :

Découverte ou
fonctionnement du
syndicat

**Stage syndical
conseillers
prud'hommes**

17 au 21 mai
et 20 au 22
octobre2021

Malgré la crise sanitaire et leur report à deux reprises, l'activité syndicale continue avec notamment les élections TPE ; aussi je te prie de participer à ces élections et me préciser les actions que mettra en oeuvre votre syndicat avec votre fédération car il y va de la représentativité de branche professionnelle.

Une première réunion en visio conférence **le 3 mars** a démarré la campagne électorale au val de marne auprès des électeurs concernés , le prochain Secrétariat comme la CE de l'Union aura ce point à l'ordre du jour

Cette dernière ligne droite des élections des TPE, très petites entreprises de moins de 11 salariés est fixée dans un scrutin du **22 mars au 4 avril 2021, voire au 6 avril avec le férié lundi de Pâques.**

Pour la troisième fois, ce scrutin complètera la mesure de l'audience syndicale des élections CSE et MSA conformément à la loi de 2008 / représentativité syndicale. Hélas un faible taux de participation est constaté mais on peut toujours faire mieux

Au plan national, ce scrutin via internet ou par correspondance concerne **4.8 millions de salariés dont 1.1 million en idf** soit **97 922 électeurs en val de marne** ayant un contrat de travail en dec2019 - salariés du commerce de proximité, boulanger/pâtissier, boucher, assistante maternelle, garagiste, coiffure, transports routiers, restauration rapide, HCR, pharmacie, cabinets médicaux et dentaires, etc....
.....suite pages2 et 3

Sessions de formation 2021

Dans le cadre du plan de formation 2021, l'Union Départementale met en oeuvre avec le CFMS, les sessions suivantes en présentiel avec respect des règles sanitaires:

DECOUVERTE : 28 juin au 2 juillet 2021

fonctionnement et outils du syndicat 1er au 3 juin 2021 (statuts,trésorerie, communication)

CSE 13 au 17 septembre 2021

SSCT 15 au 19 novembre 2021

formulaire d'inscription en ligne sur notre site internet

contacts : Christine FONTAINE trésorerie.fo94@orange.fr ou Nathalie au 01 49 80 68 89

COTISATIONS

Malgré la crise sanitaire, l'activité syndicale se poursuit tout comme le fonctionnement des structures, réunions en présentiel ou visio conférences....
Le **personnel de l'union départementale** est actuellement en télétravail avec une continuité du lundi au vendredi et la présence du secrétaire général mais la campagne électorale TPE reprendra une activité soutenue à Créteil à/c du 10 mars.

Certes la collecte des cotisations avec le télétravail et les confinements est problématique, mais il est bon de ne pas prendre du retard avec l'adhérent tout en privilégiant la relation humaine et le contact militant.

Les structures syndicales sont fortement invitées à reverser la quota part interprofessionnelle ud/conf **2020** soit un taux de **3.65 €/timbre** ; **ce taux est inchangé pour l'année 2021**, la confédération comme l'ud ayant décidé un gel du taux, parfois également des fédérations.

**SITE INTERNET
UD FO 94
www.fo94.fr**

notre site a été
remodelé et rafraichi
avec ses rubriques
habituelles,
communiqués,
formation syndicale,
documentations,
publications, etc.....
faites nous part de
vos remarques et
suggestions

Elections TPE (suite)

Un aperçu de l'électorat au plan national des secteurs les plus importants sup à 10 00 salariés

idcc	emploi	total	idcc	emploi	total
2111	PARTICULIER EMPLOYEUR SALARIES	546 581	3043	PROPRETE ENTREPRISES ET SERVICES ASSOCIES	31 754
1596	BATIMENT OUVRIERS (JUSQU'A 10 SALARIES)	399 368	3032	ESTHETIQUE COSMETIQUE PARFUMERIE ENSEIGNEMENT	28 460
1979	HOTELS CAFES RESTAURANTS (HCR)	387 239	2216	COMMERCE DETAIL ET GROS A PREDOMINANCE ALIMENTAIRE	25 331
2395	ASSISTANTS MATERNELS PARTICULIER EMPLOYEUR	309 782	1516	FORMATION ORGANISMES	24 502
9999	SANS CONVENTION	308 116	1431	OPTIQUE LUNETTERIE DE DETAIL	24 127
1090	AUTOMOBILE SERVICES	191 175	2420	BATIMENT CADRES	22 988
1486	BUREAUX D'ETUDES TECHNIQUES	184 013	2332	ARCHITECTURE ENTREPRISES	22 699
0843	BOULANGERIE PATISserie ENTREPRISES ARTISANALES	108 816	2335	ASSURANCES AGENCES GENERALES PERSONNEL	21 994
0016	TRANSPORTS ROUTIERS	104 292	1880	AMEUBLEMENT NEGOCE	21 027
1501	RESTAURATION RAPIDE	98 493	1000	AVOCATS CABINETS PERSONNEL SALARIE	21 015
1996	PHARMACIE D'OFFICINE	95 903	1404	TRACTEURS MATERIELS AGRICOLES COMMERCE REPARATION	20 366
2596	COIFFURE	92 643	0086	PUBLICITE	20 285
0573	COMMERCE DE GROS	80 108	0650	METALLURGIE INGENIEURS ET CADRES	19 306
1505	FRUITS LEGUMES EPICERIE PRODUITS LAITIERS	75 205	2205	NOTARIAT	19 102
1527	IMMOBILIER	71 988	2642	PRODUCTION AUDIOVISUELLE	18 966
2609	BATIMENT ETAM	63 276	1702	TRAVAUX PUBLICS OUVRIERS	18 737
1147	CABINETS MEDICAUX	62 012	1539	PAPETERIE FOURNITURES DE BUREAU COMMERCE DE DETAIL	18 535
2511	SPORT	57 277	1978	FLEURISTES ANIMAUX FAMILIERS	17 897
1517	COMMERCE DETAIL NON ALIMENTAIRE	52 235	1351	PREVENTION SECURITE ENTREPRISES	17 588
2098	PRESTATAIRES DE SERVICES SECTEUR TERTIAIRE	48 075	1261	SOCIAUX SOCIO-CULTURELS CENTRES	15 423
3090	SPECTACLE VIVANT ENTREPRISES DU SECTEUR PRIVE	48 034	1557	SPORTS ARTICLES ET EQUIPEMENTS DE LOISIRS COMMERCE	14 976
2378	TRAVAIL TEMPORAIRE PERSONNEL INTERIMAIRE	47 531	1686	AUDIOVISUEL ELECTRONIQUE EQUIPEMENT MENAGER COMMERCE	13 635
0787	EXPERTS-COMPTABLES ET COMMISSAIRES AUX COMPTES	46 253	1875	VETERINAIRES CABINETS ET CLINIQUES	13 512
1619	CABINETS DENTAIREs	44 937	3218	ENSEIGNEMENT PRIVE NON LUCRATIF (EPNL)	13 188
1483	HABILLEMENT ARTICLES TEXTILES COMMERCE DE DETAIL	43 861	0953	CHARCUTERIE DE DETAIL	13 030
1518	ANIMATION	42 928	1790	ESPACES DE LOISIRS, D'ATTRACTIONS ET CULTURELS	12 608
1043	GARDIENS CONCIERGES ET EMPLOYES D'IMMEUBLES	42 473	0043	IMPORTATION EXPORTATION COMMISSION COURTAGE	12 221
1597	BATIMENT OUVRIERS (PLUS DE 10 SALARIES)	35 570	5619	PECHE PROFESSIONNELLE MARITIME	10 979
1285	ARTISTIQUES CULTURELLES ENTREPRISES	35 056	1267	PATISserie	10 857
0992	BOUCHERIE BOUCHERIE-CHARCUTERIE TRIPERIE	33 272	0054	METALLURGIE OETAM REGION PARISIENNE	10 842

Calendrier des opérations :

- ouverture du site grand public 6 janvier 2021 : <https://election-tpe.travail.gouv.fr>
- publication des candidatures au 6 janvier 2021
- **premier courrier** information des électeurs début janvier 2021 et vérification de leur inscription sur la liste électorale via le site internet : <https://election-tpe.travail.gouv.fr/recours/communication/consulter-liste-electorale.htm>
- **second courrier envoi matériel de vote, identifiant et code confidentiel mi mars** à quelques jours du vote
- dépouillement du 12 au 16 avril 2021 et proclamation au soir du 16 avril

Site FORCE OUVRIERE : www.info-tpe.fr

Afin de faire voter FO, l'Union Départementale a ouvert une campagne électorale le 3 mars dernier, campagne menée en appui de cahiers des votants, sensibiliser dans son entourage les électeurs concernés, les salariés des commerces de proximité, recueillir les adresses mails des électeursafin de rappeler et souligner cette élection, porte à porte des commerces de proximité, envoi postal aux électeurs et secteurs importants., interventions et sensibilisations lors des réunions des syndicats départementaux ou locaux...

Un matériel est disponible à relayer largement par les structures syndicales et les militants (cf pages3 et 4)

SALARIÉ.E.S DES TPE

RENFORCEZ VOS DROITS !

DU 22 MARS AU 4 AVRIL 2021

VOTEZ, VOTEZ FO !

Depuis près d'un an, vous faites partie des catégories de salarié.e.s qui ont particulièrement souffert des fermetures de vos TPE.

Vous ne saviez pas toujours comment vous deviez réagir en vous rendant dans vos entreprises, en prenant les transports, en accompagnant vos enfants à l'école, en vous rendant à votre travail parce que l'artisan qui vous employait devait poursuivre son activité sous peine de « mettre la clé sous la porte » en vous retrouvant ainsi sans emploi.

Combien de fois vous êtes vous dit que vous n'étiez pas suffisamment protégés sur le plan sanitaire. Combien de fois vous êtes vous dit que toutes les mesures sur le plan des conditions de tra-

vail, des salaires et des garanties collectives n'étaient peut être pas respectées.

Certains d'entre vous ont fait appel à notre organisation syndicale, même s'ils n'étaient pas syndiqués.

FO qui négociait avec le patronat et le gouvernement pendant cette période et encore aujourd'hui veut garantir toutes les conditions vous permettant soit de travailler, soit d'être en télétravail en faisant respecter code du travail et conventions collectives.

Que se soit sur le télétravail où des garanties ont été obtenues, que se soit sur la protection des salariés se rendant au travail et exerçant leur métier, que se soit sur l'assurance chômage, que se soit sur les indemnisations, que se soit sur la prise des congés... FO a pris en compte ce que vivent les salariés et vous a accompagnés dans toutes vos démarches quand

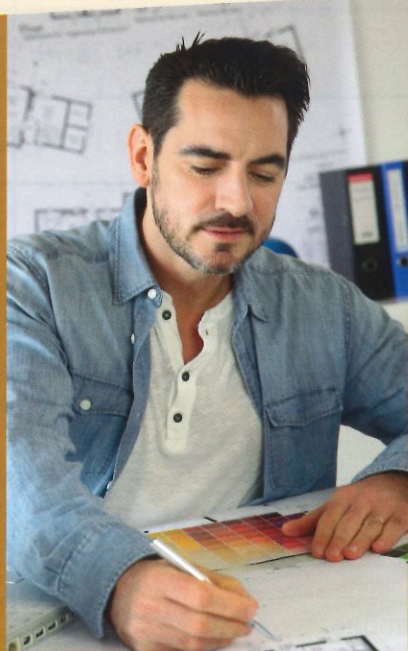
vous faisiez appel à nous.

Dans les semaines et mois qui viennent, y compris après la fin de cette pandémie, vous aurez besoin d'être soutenu dans des conditions particulièrement difficiles ou compliquées avec des fermetures de TPE, avec des licenciements, avec des conditions de reprise dégradées.

Ceux qui ont déjà fait appel à nous connaissent le chemin du syndicat FO. Beaucoup ne l'ont pas fait mais nous tenons à leur dire qu'ils peuvent compter sur nous pour les aider, les accompagner, faire valoir leurs droits.

Quel que soit le département de l'Ile de France où vous travaillez, où vous habitez, il y a une union départementale FO représentant toutes les professions. C'est l'interprofessionnelle. Elle est à votre disposition.

Un particulier-employeur, une entreprise ou une association de moins de 11 salariés sont des « Très Petites Entreprises » dites TPE.



Mon vote c'est ma force

SALARIÉ D'UNE TRÈS PETITE ENTREPRISE, JE VOTE AUX ÉLECTIONS PROFESSIONNELLES

Un particulier-employeur, une entreprise ou une association de moins de 11 salariés sont des « Très Petites Entreprises », dites TPE.

© 2021 FO TPE



mon vote c'est ma force



info-tpe.fr

ÎLE-DE-FRANCE

PRÈS DE
950 000 SALARIÉS
DANS LES TPE DE MA RÉGION

Cette région est
composée de huit
départements :

- Paris (75)
- Seine-et-Marne (77)
- Yvelines (78)
- Essonne (91)
- Hauts-de-Seine (92)
- Seine-Saint-Denis (93)
- Val-de-Marne (94)
- Val-d'Oise (95)



JE VOTE FO

Notre région, très contrastée tant sur le plan économique, social, que de l'urbanisation, a subi de plein fouet les politiques de désindustrialisation de ces dernières décennies, responsables de nombreuses pertes d'emplois. Le commerce, l'artisanat, les services à la personne et le secteur libéral forment maintenant le tissu économique et social indispensable au bon fonctionnement de nos territoires et **FO défend cet emploi de proximité**. Conjointement, FO défend les services publics et leurs implantations locales – si rudement mis à mal par ces mêmes gouvernements successifs – dont tout un chacun a besoin dans ses activités professionnelles comme dans sa vie personnelle. De même, FO revendique dans notre région le retour des emplois en CDI, notamment dans l'industrie, bien sûr correctement payés, ainsi que des conditions de travail dignes.

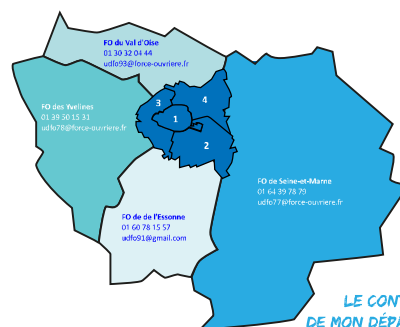
Parallèlement FO revendique aussi pour tous l'augmentation des salaires par une revalorisation du Smic et la revalorisation des grilles de salaire par la négociation collective. FO demande l'abandon de la réforme de l'assurance chômage, qui sanctionne les demandeurs d'emploi précaires, et revendique le retour de l'ancien calcul de l'indemnisation. Enfin, FO demande l'abandon définitif du projet de réforme des retraites instituant le système par points.

En région Île-de-France, FO est dotée d'unions départementales et d'unions locales qui assurent l'information, le conseil, l'accompagnement et la défense dans l'entreprise et devant les prud'hommes de tous les salariés, y compris dans les Très Petites Entreprises (TPE). Les salariés des TPE peuvent donc venir chercher des informations et de l'aide en matière de droit du travail, de conventions collectives, de consommation et de logement. Notre région compte un grand nombre de conseillers du salarié*, femmes et hommes dévoués et motivés, dédiés et formés à l'assistance des salariés des TPE en cas de difficultés avec leur employeur.

Dans les Commissions paritaires régionales interprofessionnelles – dites CPRI – FO défend notamment les droits du contrat de travail, la formation, les congés et les conventions collectives. FO s'assurera ainsi de porter vos préoccupations, au travers de ses représentants qui y siègeront. Si vous êtes seul et isolé, il est difficile, voire impossible d'avancer ! En participant à cette grande élection et en votant FO, vous avez entre vos mains les clés de votre avenir.

ET JE FAIS VOTER FO

* La liste des conseillers près de chez vous est disponible sur simple demande auprès de votre contact départemental (voir ci-dessous).



1. FO de PARIS
01 53 01 61 00
udfo75@force-ouvriere.fr
2. FO du Val-de-Marne
01 49 80 94 94
udfo94@force-ouvriere.fr
3. FO des Hauts-de-Seine
01 47 36 74 09
udfo92@orange.fr
4. FO de la Seine-Saint-Denis
01 48 96 35 35
contact@fo93.fr

LE CONTACT
DE MON DÉPARTEMENT

INFO-TPE.fr



« Je suis Lino, apprenti. J'ai choisi mon métier par passion, j'ai besoin d'être bien défendue car la relation employé/employeur est souvent compliquée. »

« Je suis Matthieu, salarié d'une profession libérale. Avec FO j'ai pu obtenir des informations sur mes droits et, désormais, toutes mes heures effectuées sont bien rémunérées. »

« Je suis Martine, assistante maternelle. Avec FO nous avons obtenu la convention collective, le droit à la retraite et la reconnaissance de notre métier. »

« Je suis Kylian, salarié de l'artisanat. Affecté par un accident du travail, j'ai besoin que mes droits soient reconnus et respectés. »

FO TE DÉFEND,
QUEL QUE SOIT TON STATUT (EMPLOYÉ, CADRE, AUTRE,...)

le sais-tu ?



SALAIRE

Plus de 24 % des salariés des TPE sont payés au SMIC

FO se bat pour

- une augmentation du SMIC correspondant au salaire médian, soit 1437 € net/mois
- que toutes les heures supplémentaires soient rémunérées
- un système de retraite juste, basé sur la solidarité



DRIT

Plus de 80 % des recours aux prud'hommes viennent de salariés des TPE

FO se bat pour

- négocier, au niveau des branches, des dispositions spécifiques aux salariés des TPE (prévoyance-santé-sécurité)
- rendre la classification accessible et compréhensible à tous les salariés



FORMATION

Les salariés des TPE ont moins accès aux formations professionnelles

FO se bat pour

- mettre en place des parcours de formation et des formations de proximité sur mesure



PRIME TRANSPORT

Les TPE sont très implantées dans les petites villes avec peu d'accès aux transports en commun

FO se bat pour

- rendre obligatoire une prime de transport pour tous les salariés quel que soit le mode de transport utilisé



INFO-TPE.fr

CPRI

COMMISSIONS PARITAIRES RÉGIONALES INTERPROFESSIONNELLES

Les Commissions paritaires régionales interprofessionnelles (CPRI) sont mises en place, dans chaque région, afin de représenter les salariés et les employeurs des très petites entreprises (TPE).

Composées paritairement de 20 membres salariés et employeurs issus de ces entreprises de moins de 11 salariés, les CPRI ont essentiellement pour mission :

- d'informer et conseiller salariés et employeurs sur les dispositions légales et conventionnelles qui leur sont applicables ;
- de débattre et rendre des avis sur les problématiques relatives aux TPE (emploi, formation, GPEC, conditions de travail, de santé, d'égalité professionnelle, de prévoyance...);
- d'aider à la résolution des conflits individuels et collectifs ;
- d'être force de proposition en matière d'activités sociales et culturelles (ASC).

NOS CANDIDATS POUR VOUS REPRÉSENTER

- | | |
|--|---|
| 1. Patrick MERAZGA
Peintre | 6. Hélène VOISIN
Secrétaire administrative |
| 2. Stéphane BALAGUE
Responsable imprimerie | 7. Murielle MERCIER
Hôtesse d'accueil |
| 3. Stéphane LEMAIRE
Secrétaire administratif | 8. Didier CRUSSON
Secrétaire juridique |
| 4. Jean-Claude MAILLARD
Enseignant auto-école | 9. Nathalie MOREAU
Secrétaire |
| 5. Yohann KADDOUR
Ouvrier du bâtiment | 10. Sylvie HEIDEIGER
Secrétaire |



INFO-TPE.fr